

Les points essentiels à indiquer pour obtenir des aides

Demander l'attestation RGE pour le domaine de travaux concerné
Ou
Vérifier sur l'annuaire RGE : www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

Détailler la nature des travaux (préparatoires, performance énergétique, finitions).

Préciser
- Murs* :
 $R \geq 3,7 \text{ m}^2.K/W$
- Plancher Bas* :
 $R \geq 3 \text{ m}^2.K/W$

Dissocier le coût du matériel de la main d'œuvre.

Entreprise XXX
Adresse, téléphone, mail

Références de l'assurance professionnelle obligatoire pour les activités exercées

Adresse des travaux si différente



Client : M. / Mme. XXX
Adresse du client

Devis n° : XXX

Date : JJ/MM/AAAA

Validité : x mois

(Le devis doit être valable à la date de dépôt des demandes de subventions)

Devis isolation murs / plancher bas

Description : Travaux isolation murs par l'extérieur surface isolée/surface totale

Designation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Total TVA	Total HT
Travaux préparatoires Ex : Echafaudage, dépose d'ancien crépi, déblaiement...	1				
Technique mise en oeuvre : isolation thermique par l'extérieur (ITE) Ex : Flocage ouate cellulosique sur ossature rapportée Création structure bois Mise en place grille anti-rongeurs Traitement de l'étanchéité à l'air Continuité d'isolation sur le pourtour des menuiseries	50 50 12	m ² m ² ml			
Matériaux d'isolation Type d'isolant, marque N° certification CSTB ou Acermi ou équivalent Epaisseur d'isolant : 150 mm Coef résistance thermique R (m ² .K/W) Normes* Soubassement isolant imputrescible sur 15 cm	50	m ²			
Autres travaux (Finitions) : Habillage tableaux et appuis de fenêtres Déport des grilles de ventilation Projection mécanique d'enduit Finition grattée	7 3 50	m ²			
Coût main d'œuvre					

Dans le cadre d'un Eco PTZ, au moins 50% de la surface des murs donnant sur l'extérieur doit être isolée.

Total HT :
Total TVA :
Total TTC :

Taux TVA	Montants
5,50% (Rénovation énergétique respectant les exigences)	Montant HT Montant TVA
10% (Rénovation)	Montant HT Montant TVA
20% (Neuf)	Montant HT Montant TVA
	Total TTC

Visite préalable du logement en date du JJ/MM/AAAA

Date prévisionnelle de début des travaux :

Modalités et conditions de paiement :
% à la signature, le solde à la livraison

Une déclaration préalable d'autorisation de travaux est obligatoire en cas de modification de l'aspect extérieur.

Le client

(Signature précédée de la mention «Bon pour accord»)

La signature du devis doit avoir lieu après l'obtention des accords par les différentes aides sollicitées

L'entrepreneur

Entreprise XXX

Siret ou Siren ou RCS 123456789 - SA ou SARL au capital de xx € - TVA intra FR12345612345
Procédures de réclamation, conditions du service après-vente et coordonnées du médiateur de consommation

*R doit être évaluée :

- pour les isolants non réfléchissants selon la norme NF EN 12 664, ou la norme NF EN 12 667 ou la norme NF EN 12 939
- pour les isolants réfléchissants selon la norme NF EN 16 012